

CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE NANTON

Compte rendu de la séance du 10 Mars 2022

L'an deux mil vingt deux le dix du mois de mars, le Conseil Municipal s'est réuni au foyer rural de Nanton à 19h30, sous la présidence de Mme Dauby, Maire.

Date de convocation : 04/03/2022

Secrétaire de séance: M HAAS Didier

Présent tous les membres du conseil sauf M DE LAUNAY François-Xavier représenté par Mme BOYEAUD Malorie, M GARROT Cédric représenté par M GILOZ Denis, M LACHAUX Fabien.

Le compte rendu du précédent conseil municipal tenu le 3 février 2022 est approuvé à l'unanimité.

Pour ouvrir la séance Mme le Maire demande d'ajouter à l'ordre du jour le point suivant :

- Délibération sur la restitution d'une concession

L'ensemble du conseil accepte à l'unanimité de mettre ce point à l'ordre du jour.

I. Vote des comptes administratifs :

Madame le Maire présente les différents comptes administratifs de la commune

- Budget Principal 2021 :

Fonctionnement

Excédent 2020	127 850.77 €
Recettes 2021	576 720.14 €
Dépenses 2021	405 578.54 €
Excédent de l'année	171 141.60 €
Excédent de fonctionnement	298 992.37 €

Investissement

Déficit 2020	81 496.63€
Recettes 2021	465 756.94 €
Dépenses 2021	229 278.07 €
Excédent de l'année	236 478.87 €
Excédent d'investissement	154 982.24 €
<u>Restes A Réaliser</u>	
Recettes 2021	298 494.00 €
Dépenses 2021	436 351.00 €
Déficit RAR	137 857.00 €
Excédent d'investissement	17 125.24 €

Excédent de fonctionnement disponible	298 992.37 €
---------------------------------------	--------------

- Budget Multi commerces 2021 :
Fonctionnement

Excédent 2020	20 671.72 €
Recettes 2021	2 876.72 €
Dépenses 2021	262.50 €
Excédent de l'année	2 614.22 €
Excédent de fonctionnement	23 285.94 €

Investissement

Excédent 2020	0.00 €
Recettes 2021	0.00 €
Dépenses 2021	0.00 €
Excédent de l'année	0.00 €
Excédent de d'investissement	0.00 €
<i>Restes A Réaliser</i>	
Recettes 2021	0.00 €
Dépenses 2021	15 000.00 €
Déficit d'investissement	15 000.00 €

Excédent de fonctionnement disponible	8 285.94 €
---------------------------------------	------------

- Budget Photovoltaïques 2021 :

Fonctionnement

Excédent 2020	31 511.21 €
Recettes 2021	19 652.40 €
Dépenses 2021	22 784.04 €
Excédent de l'année	3 131.64 €
Excédent de fonctionnement	28 379.57 €

Investissement

Excédent 2020	11 344.00 €
Recettes 2021	5 649.00 €
Dépenses 2021	2 813.00 e
Excédent de l'année	2 836.00 €
Excédent d'investissement	14 180.00 €

Excédent de fonctionnement disponible	28 379.57 €
---------------------------------------	-------------

Mme le Maire sort de la salle en donnant la parole à Mme DECHENAUD Cécile, doyenne du conseil, pour faire procéder au vote.

Le conseil approuve à l'unanimité les comptes administratifs 2021.

II. Votes des comptes de gestion :

Le conseil approuve à l'unanimité les comptes de gestion de l'Inspectrice Divisionnaire des Finances Publiques, qui sont identiques aux comptes administratifs.

III. Affectations des résultats 2021 :

A l'issue du vote des comptes administratifs et des comptes de gestion 2021, le Maire propose au conseil d'affecter les résultats comme suivant :

	Budget principal	Budget commerce	Budget Panneaux
Excédent de fonctionnement (002)	298 992,37€	8 285,94 €	28 379,57 €
Excédent d'investissement (001)	154 982,24 €	0,00 €	14 180,00 €
Recettes d'investissement (1068)		15 000,00 €	

Le conseil, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité les affectations de résultats.

IV. Commerce : choix de l'accompagnement

Mme le Maire indique avoir sollicité trois entreprises pour un accompagnement dans le cadre des travaux de rénovation et de mise aux normes du commerce, et présente au Conseil Municipal un tableau comparatif des prestations proposées par celles-ci.

Après avoir échangé et comparé les différentes propositions, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de retenir l'offre du cabinet ZANIN et GAUTHERON et de le solliciter pour la réalisation d'un diagnostic de faisabilité.

V. Avancement des travaux de l'école.

Mme le Maire fait un point sur l'avancement des travaux : le mur porteur de l'ancienne salle des enseignants a été enlevé, les ouvertures devant et derrière le bâtiment ont été faites. Des propositions de choix de carrelage et de sols sont parvenues en mairie. Un traitement du plancher de la classe de Mme Dessolin doit être fait.

A ce jour une plus value d'environ 6 117,00 € est comptabilisée en fonction des travaux réalisés.

VI. Délibération concernant la restitution d'une concession.

En 1997 une délibération a été prise pour attribuer une nouvelle concession à la concession n°186, du fait d'un emplacement devenu trop étroit. Le changement de concession par la famille n'a pas eu lieu et lors du renouvellement de la concession devenue échue, la famille a indiqué vouloir conserver la concession n°186. Il est donc proposé d'annuler la délibération de 1997.

Le Conseil Municipal vote à l'unanimité l'annulation de la délibération 25/1997 et la réattribution de la concession n°186 à la famille pour la durée restante.

VII. Questions diverses.

- Afin de pouvoir organiser le bureau de vote lors des élections présidentielles (10 et 24 avril) et législatives (12 et 19 juin), Mme le Maire demande aux conseillers de remplir la fiche de présence.
- Les travaux d'assainissement à Sully, mise en séparatif du réseau d'assainissement des rues Albert Chapot et du Calvaire, vont commencer mi-mars, la fin du chantier est prévue avant l'été. Des réunions de chantier seront prévues tous les 15 jours.
- Soutien aux ukrainiens : Mme le Maire informe le conseil que la commune n'a pas la possibilité de mettre un logement à disposition. Un message va être mis sur Panneau Pocket pour indiquer aux habitants qui souhaitent mettre à disposition un logement de contacter la mairie afin de voir comment la commune peut s'associer à eux pour l'accueil.
- Mme le Maire fixe avec les différents conseillers les dates des commissions budget et des impôts.
- Mme le Maire demande aux conseillers présents de lui donner des dates disponibles dans le but d'organiser le repas du conseil avec le personnel et les membres du CCAS.

Fin de séance à 22h00

